

LE CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE CONSEILS JURIDIQUES ET FISCAUX DES ENTREPRISES INNOVANTES (PROJET HEDAC, GRANDE ECOLE DU DROIT, UNIVERSITE PARIS SUD, EY ET FIDAL)

Attention ledit Certificat sera proposé aux élèves-avocats de la promotion 2018/2019 de l'HEDAC. Celui-ci est susceptible de devenir un Diplôme d'Université s'il reçoit avant le 31 décembre 2018 l'habilitation nécessaire par les autorités universitaires compétentes.

Présentation du Certificat Professionnel

Motivations et objectifs :

Au regard de la difficulté des startups françaises à se maintenir au bout de deux ans de leur création, les porteurs du projet ont souhaité créer une synergie entre les étudiants de la faculté de Droit Jean MONNET, les élèves-avocats de l'HEDAC, les étudiants en Sciences, les élèves-ingénieurs des écoles d'ingénieur de l'université Paris Saclay et les élèves inscrits en Ecole de commerce.

Le projet a pour ambition de porter des réponses et un accompagnement juridiques adaptés au développement des activités numériques, des nouvelles technologies et aux entreprises innovantes.

Les objectifs visent à former des juristes et avocats susceptibles d'assurer un accompagnement juridique et fiscal des incubateurs et startups français permettant d'assurer un développement économique pérenne respectueux des réglementations diverses et variées et des contraintes croissantes en termes de « compliance » à l'échelon national et international. L'ouverture de la formation aux étudiants en Sciences, aux élèves d'Ecole d'ingénieurs et d'Ecole de commerce permettra en outre de créer une véritable synergie entre les juristes et les concepteurs et créateurs de startup.

Il a paru ainsi souhaitable de faire comprendre aux jeunes entrepreneurs la nécessité d'anticiper les risques juridiques et financiers, ce qui rend dès lors nécessaire de comprendre les outils juridiques et de faire du Droit l'un de leurs alliés pour le développement de leurs entreprises innovantes.

A moyen terme, cette synergie sera concrétisée par la mise en place d'un réseau d'Anciens issus de formations complémentaires sachant répondre efficacement aux risques juridico-financiers auxquels sont exposées les startups.

Les débouchés

Les débouchés professionnels sont triples : former des Avocats spécialisés dans l'accompagnement des entreprises innovantes ; former des Juristes salariés des entreprises innovantes, d'incubateur, ou d'une CCI ; sensibiliser les créateurs d'entreprises innovantes aux problématiques juridiques et leur permettre de s'insérer dans un réseau de professionnels experts en droit, fiscalité et financement d'entreprise

Contenu détaillé des enseignements

- **72 heures au titre du suivi de 3 MAPP (Modules approfondis de pratique professionnelle de 24h chacun) dispensés par des intervenants et partenaires de l'HEDAC à choisir parmi les MAPP suivants :**
 - Gouvernance, risk management et compliance (EY, Maître Stéphane BALLER) ;
 - Restructuration d'entreprise (aspects droit des sociétés, droit social et fiscalité : FIDAL, Maître Olivier FERRARI) ;
 - Tax and Beyond (EY, Maître Stéphane BALLER) ;
 - Transmission du patrimoine personnel et professionnel (FIDAL, Maître Sébastien COMPAROT) ;
 - Politique globale de rémunération des dirigeants (TAJ, Maître Nicolas MEURANT) ;
 - La vie du contrat de travail (CMS-BFL, Maître Rodolphe OLIVIER) ;
 - L'avocat lobbyiste auprès des institutions européennes (Cabinet lobbyiste ATHENORA Consulting, Stéphane DESSELAS et Natacha CLARAC, et Cabinet d'avocats lobbyistes ALINEA inscrit aux Barreaux de Paris et de Bruxelles, Maître Stéphanie PELET-SERRA) ;
 - Propriétés intellectuelles et nouvelles technologies (EY, Maître Marie-Pascale PIOT) ;

- **8 heures atelier « le kit financier, juridique et fiscal de création d'une startup » (EY, Maître Stéphane BALLER) ;**

- **30 heures de conférences organisés par les responsables du DU et l'HEDAC sur les aspects suivants :**
 - Protections juridiques des innovations ;
 - Quelles structures juridiques pour les Startups ? ;
 - Quel statut et quelle rémunération pour les « associés » de la startup ?
 - Appels et levées de fonds ;
 - Quels recrutements ?
 - Obligation sociales, comptables et fiscales ;
 - Optimisations sociales, comptables et fiscales ;
 - Intelligence économique ;
 - Espionnage industriel et Cybercriminalité ;

- **30 heures d'accompagnement juridique et fiscal aux écoles d'ingénieurs, pépinières, startups, incubateurs du plateau et de l'Université Paris/Saclay par des étudiants en droit inscrits à la clinique du droit et à la Grande école du Droit de la Faculté Jean MONNET/Paris Sud et des étudiants de l'HEDAC suivant le Certificat professionnel (ou DU) Conseils juridiques et fiscaux des entreprises innovantes, supervisées par des avocats et notamment de chez EY et par le groupe innovation du Cabinet FIDAL**

Droits d'inscription

Les droits d'inscription seront fixés à 500 € pour la promotion 2018/2019.